

BÒDLANMÈ

Agir pour mieux protéger et valoriser notre littoral

Mars 2012

01

Spécial Forum Bòdlanmè 2

5 UN FORUM
3 axes forts

10 TEMPS FORT
Quatre ateliers productifs

17 COMITÉ BÒDLANMÈ
des perspectives

**3 ALLOCUTIONS
D'OUVERTURE****5 DES INTERVENTIONS
AUTOUR DE 3 GRANDS
AXES**

Contexte général
de la Gestion Intégrée
de la Mer et du Littoral

Science et gouvernance

Évaluation des connaissances
et des actions

10 LES ATELIERS**Atelier 1**

« Planification, aménagement
et développement des territoires:
cohérence et compatibilité avec les outils
de gestion et de préservation des milieux
naturels »

Atelier 2

Envasement des littoraux : vers une gestion
conservatoire de l'eau et des sols.

Atelier 3

Valoriser le littoral et les milieux marins :
pourquoi, comment ?

Atelier 4

Éduquer, former et sensibiliser aux enjeux
de la mer et du littoral

15 À LA DÉCOUVERTE...

- Baie de Génipa
- Îlets du François
- Îlets de Sainte Anne
- Fonds marins du Marin

16 LE VILLAGE EXPO**17 LES AXES DE TRAVAIL
DU COMITÉ BÔDLANMÈ****18 À SAVOIR, À LIRE, À VOIR**

Le premier Forum BÔDLANMÈ d'octobre 2008 qui s'est tenu autour de la thématique « notre littoral en crise durable ? » avait soulevé un réel intérêt auprès d'un public nombreux et varié comprenant notamment un grand nombre d'élus des communes littorales.

Cependant, au-delà d'une réelle prise de conscience, le simple constat n'était pas suffisant. Il convenait en effet de poursuivre la réflexion pour tenter de sensibiliser et de mobiliser sur la nécessité de définir collectivement et localement « une stratégie pour la gestion intégrée de la mer et du littoral » qui réponde au cadre de la future politique maritime régionale.

Certes, des travaux sont en cours dans cette perspective, avec notamment la mise en place du Conseil Maritime Ultramarin co-piloté par l'État et la Région, mais BÔDLANMÈ souhaite les accompagner et les appuyer dans leur démarche.

Notre ambition au travers du deuxième Forum est d'apporter une contribution utile par la sensibilisation des acteurs locaux, qui ont cette fois encore, répondu en nombre, même si les élus ont été moins présents. Cette contribution se traduit par une information notamment sur l'avancée de la connaissance scientifique sur notre territoire, par la présentation d'exemples concrets de gestion intégrée déjà mis en place sur notre territoire mais aussi au niveau de l'île sœur ou de la Caraïbe.

Au cours de ces deux journées, Gilles BOEUF, Président d'honneur du Forum, invité en qualité de Président du Muséum national d'Histoire naturelle, a su captiver l'attention de l'assemblée sur le rôle que nous devons jouer dans la prise en considération de la richesse de la biodiversité marine de notre petit bout de territoire et dans la perspective de son développement durable.

Que l'ensemble des intervenants d'une part et des participants de l'autre soit vivement remercié pour sa mobilisation sur cette problématique.

À l'issue des travaux du Forum 2, l'ensemble des participants et des intervenants a fortement souhaité une traduction concrète des actions présentées et proposées, avec pour horizon prochain la tenue d'un troisième Forum. Dans ce cadre, il a été retenu une diffusion régulière des informations utiles sur la question de la gestion de la mer et du littoral.

Le présent journal se veut être un premier élément de suivi de ces actions. Pour le second point, je proposerai au Conseil d'Administration de l'Agence des 50 pas géométriques l'organisation du Forum BÔDLANMÈ 3 au cours du premier semestre 2013.

Souhaitons longue vie à BÔDLANMÈ et une grande contribution à la bonne gestion de notre environnement marin.

Ralph MONPLAISIR

Président de l'Agence des 50 pas géométriques



≡ Directeur de la publication **Ralph MONPLAISIR** ≡ Directeur de la rédaction **Yves Michel DAUNAR**
 ≡ Coordination **Yves Michel DAUNAR, Jacques DENIS, Nicolas ROCLE** ≡ Ont collaboré à ce numéro **IRSTEA, IFREMER, DEAL, ODE, Conservatoire du littoral, PNRM, ONF, Région Martinique, Carbet des Sciences, APNE**
 ≡ Conception & réalisation **Essentiel Conseil** ≡ Photos **Agence des 50 pas géométriques, Madin'Images**
 ≡ **Agence des 50 pas géométriques** ≡ Tél. 05 96 42 65 20 ≡ fax. 05 96 39 78 37 ≡ E-mail contact@50pas972.com
 ≡ Site www.agence50pas972.org

FORUM BÒDLANMÈ 2... ET APRÈS ?



Le second Forum BÒDLANMÈ a confirmé l'intérêt des participants à la mise en place des conditions permettant la définition d'une véritable stratégie pour la « gestion intégrée de la mer et du littoral ». Les grandes lignes des travaux et son bilan sont présentés dans le présent journal. Par ailleurs, les actes du Forum seront disponibles à la fin du premier trimestre 2012.

La nécessité d'un suivi des conclusions et recommandations du Forum a naturellement émergé de l'auditoire. Aussi, les membres du comité de pilotage envisagent de poursuivre l'action « Bòdlanmè » au travers d'un comité de suivi informel dénommé « comité Bòdlanmè » dont les objectifs sont les suivants :

- être un outil de liaison entre les différents organismes et collectivités
- être un lieu d'échanges et de veille sur l'avancement des travaux de mise en place d'une gestion intégrée de la mer et du littoral dans la perspective d'une politique maritime régionale
- proposer des outils de communication et d'information
- diffuser l'information disponible sur ces problématiques
- être un appui auprès des élus, des techniciens et administratifs des collectivités, des scientifiques et des associations
- développer une synergie entre ces différents acteurs

La première action du comité est la parution de ce journal intitulé « BÒDLANMÈ » qui sera diffusé sous forme numérique à raison de 3 à 4 parutions par an, destiné principalement au public concerné par ces questions de gestion de la mer et du littoral.

N'hésitez pas à nous faire parvenir les informations relatives à ces questions qui seront relayées utilement à travers cette communauté d'acteurs.

Longue vie à « BÒDLANMÈ ».

Yves-Michel DAUNAR
Directeur de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique

Allocutions d'ouverture

Extraits

Le Forum BODLANMÈ 2, placé sous la présidence d'honneur de Gilles BOEUF, Président du Muséum national d'Histoire naturelle, s'est déroulé sur trois jours, du mardi 11 au jeudi 13 octobre 2011 au Palais des Congrès de Madiana sur la commune de Schœlcher, et a rassemblé près de 200 participants au total.



Luc CLÉMENTÉ
Maire de Schœlcher

«... Comment peut-on parler sérieusement du développement endogène de nos îles si la question de la valorisation de ce littoral n'est pas prise en compte ? Comment faire de la richesse du littoral et des milieux marins un atout majeur de l'attractivité de nos territoires tout en la protégeant et en la préservant ? Ces interrogations sont, à mes yeux, essentielles. En tant que responsable politique, je serai très attentif pour ma part au déroulement de vos travaux et comme beaucoup à vos contributions qui vont irriguer des réflexions en cours et à venir en matière de planification, d'aménagement et de développement de nos territoires... »



Ralph MONPLAISIR
Président de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique

« ... C'est la Martinique toute entière qui fait partie de ce littoral... À notre échelle locale, nous sommes confrontés à la réalité, à notre réalité, celle d'une dégradation de la partie terrestre de notre littoral avec l'érosion, l'évolution du trait de côte, la poursuite d'une occupation non maîtrisée et la non maîtrise des effets de notre urbanisation tant littorale que de l'intérieur. Notre réalité est aussi celle de la dégradation des milieux marins : l'envasement des baies, la mort des récifs coralliens, la pollution des mers, avec leurs conséquences sur les activités humaines... »

... Nous savons que le temps d'un forum n'est pas suffisant pour définir des actions spécifiques et nous n'avons pas cette ambition. L'objectif que nous visons est de pouvoir simplement jeter les bases pour la poursuite, demain, d'une réflexion commune, d'une réflexion collective où chacun de nous doit avoir sa place... »



Gilles BOEUF
Président d'Honneur,
Président du Muséum
national d'Histoire naturelle

« ... Les Antilles m'intéressent beaucoup parce que ce sont pour nous des territoires qui sont vraiment emblématiques de ces questions de diversité marine et terrestre et également bien sûr de la pression anthropique qui s'applique sur ces îles qui sont très particulières... Des choses auxquelles on ne pense pas beaucoup en dehors des pêches et des cultures, les ressources de l'océan, la biodiversité marine, ce sont les molécules comme haute valeur ajoutée qu'on va chercher dans l'océan : les médicaments, les produits cosmétiques. Aujourd'hui quand vous allez à la pharmacie et que vous achetez un produit, un sur deux est soit d'origine naturelle soit synthétisé à partir d'un produit naturel. Aujourd'hui, on sort de l'océan 22 000 molécules d'intérêt, des molécules extrêmement célèbres :

« Quelle stratégie, entre approche globale et actions locales, pour la gestion durable des littoraux antillais »

C'est toute la question posée par le deuxième forum BÔDLANMÈ qui réunissait l'ensemble des acteurs concernés par l'aménagement, la préservation et la gestion des espaces littoraux et marins des Antilles françaises.

l'AZT que vous connaissez comme antisida, dans la trithérapie, vient du sperme de poisson. Il y a énormément de molécules qu'on est allé chercher effectivement dans les micro-algues, dans les poissons, dans les étoiles de mer. Les éponges à elles seules font plus de 30 % des ressources de molécules d'intérêt marin. On trouve des anticancéreux très puissants. Beaucoup de molécules très actives sont utilisées aujourd'hui...

... Qu'est ce qu'on fait pour essayer de protéger ces littoraux ? Et bien l'homme fait des grandes conférences!... »



Daniel CHOMET
Président du Parc Naturel
Régional de la Martinique,
Président de la commission
développement durable
du Conseil régional

de 30 % de nos mangroves... Aujourd'hui le littoral ou plus largement, la zone côtière doit faire l'objet d'un développement durable qui tient compte de la pluralité des activités mais aussi des enjeux majeurs qui s'y concentrent : activités portuaires, agriculture littorale, aquaculture, plaisance, activités nautiques, patrimoine culturel et maritime, pêches. Toutes ces questions doivent y trouver réponses et solutions dans un contexte général où la question du changement climatique ne fait qu'aggraver les enjeux et complexifier les solutions. Ces activités doivent être promues mais d'autres doivent être contenues. C'est là toute la double problématique de ce mouvement que nous devons assumer au XXI^e siècle... »



Jean René VACHER
Secrétaire Général
de la Préfecture

« ... Vous connaissez tous la symbolique et les enjeux, enjeux sociaux, enjeux économiques, enjeux environnementaux qui s'attachent à cette zone des 50 pas et à la mer.

C'est vrai qu'en Martinique, le problème est particulièrement prégnant. C'est bien sûr une des compétences de l'État, je m'empresse de dire à tous pour rassurer chacun : mais pas de l'État seul. Il est inconcevable que l'État agisse seul dans ce domaine, tant les intérêts sont multiples, variés, parfois divergents et souvent, trop souvent d'ailleurs, conflictuels, même si l'objectif est le même. C'est à la fois préserver la nature exceptionnelle qui nous entoure, préserver la mer et évidemment préserver un certain nombre d'enjeux économiques...

... La zone des 50 pas, c'est 1 % du territoire, c'est 15 % de la population. Une pression foncière tout à fait exceptionnelle qui a d'ailleurs justifié la création de l'Agence des 50 pas géométriques, à l'origine de ce forum, qui gère, pour l'instant, avec un certain succès et même un succès certain, l'évolution des habitations et l'évolution des propriétés sur ces 50 pas.

Compte tenu des interactions multiples, des enjeux, des conflits, c'est vrai que trouver un équilibre n'est pas évident et pourtant c'est une ambition forte, c'est une ambition répétée de l'ensemble des acteurs publics et même de la population...

... Il est certain que l'État entend jouer pleinement son rôle dans une démarche intégrée, concertée, autant que faire se peut, adaptée aux réalités locales, qui respecte les compétences des élus locaux et qui respectent les intérêts des habitants... »



Contexte général de la Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral - GIML

Les enjeux et atouts de la mer et du littoral: retours d'expériences et leçons à tirer

Cette session a été conçue pour montrer comment une Région maritime (au sens du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement) peut s'organiser pour prendre en mains la gestion de ses espaces littoraux et marins à des fins de protection et de développement durable. Les exemples des régions Caraïbes et Méditerranée ont été choisis pour les avancées faites dans ce domaine dont on peut tirer des leçons. Ces deux Régions ont la particularité de disposer d'atouts importants comme la biodiversité marine mais qui sont particulièrement et directement menacés par de nombreuses activités mettant en danger les équilibres écologiques

Le forum BODLANMÉ 2 avait pour objectif d'aborder les questions qui se posent aujourd'hui avec acuité sur la gouvernance et la gestion durable des espaces littoraux et marins et s'inscrit pleinement dans les engagements issus du Grenelle de la mer et de la recommandation européenne de 2002 en matière de gestion intégrée des zones côtières.

Des interventions autour de 3 grands axes

ainsi que la viabilité de leur développement dans la durée (pêche, tourisme, etc.). Elles rencontrent donc de sérieux problèmes de gestion de ces espaces.

Dans les deux cas, la réponse s'inscrit dans une Convention qui lie les États riverains de ces deux mers régionales dans un objectif commun de gestion raisonnée et de développement équilibré de ces espaces. Il s'agit, dans le premier cas, de la Convention de Carthage (1983) dont les missions sont dédiées à la **protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes** et, dans le second, de la Convention de Barcelone (1976) dédiée à la **protection de la Méditerranée contre la pollution**. Chacune de ces Conventions est portée par une structure de coordination régionale qui fonctionne et agit au niveau de centres d'activités thématiques par le biais de protocoles consacrés à un objectif précis. Ces centres régionaux sont de véritables outils de promotion de la coopération régionale.

Pour la Région Caraïbes, le Centre d'activités régional pour les espèces et les espaces spécialement protégés de la Caraïbe, le CAR- SPAW, met en œuvre un protocole (depuis 1986) relatif aux aires spécialement protégées et à la faune et la flore (protocole SPAW). Il conduit des programmes de travail très concrets sur les aires marines protégées, les tortues marines, les récifs coralliens, les mammifères marins, les espèces envahissantes, etc., recourant à des modes d'intervention variés (techniques ou financiers), en fonction des besoins spécifiques des différents partenaires de la région.

Pour la Région Méditerranée, le centre d'activités régional de Split, en Croatie, conduit un programme d'actions prioritaires consacré à la gestion intégrée de la zone côtière (GIZC), le CAR-PAP. Ce centre soutient, depuis 2008, la mise en œuvre d'un

protocole spécialement dédié à la GIZC (protocole GIZC) dans le cadre d'un plan d'action. Ce plan doit servir de guide d'apprentissage de sa mise en œuvre à travers la conduite de projets pilotes ou de démonstration. Il prévoit aussi le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre dans le but de capitaliser ces expériences et acquis pour en tirer les leçons (bonnes pratiques).

Stratégie nationale pour la mer et le littoral et orientations pour l'Outre mer

Dans son allocution, Catherine BERSANI a rappelé que la construction de cette nouvelle stratégie dépend de l'union de tous les acteurs. Elle doit s'inscrire dans la durée à partir d'enjeux à défendre, d'un cap à tenir, d'un pilotage à assurer et de principes à appliquer comme celui de l'intégration. Avec le Livre Bleu, le Grenelle de la mer marque un nouveau point de départ qui replace la mer et les océans au cœur des stratégies nationales en faisant la promotion de la dimension maritime, notamment des Outre-mer. Les collectivités ultramarines doivent devenir les acteurs de cette politique en suivant la feuille de route élaborée sur un principe (le Développement Durable), une méthode (la GIML), un outil (la Planification stratégique) et une nouvelle gouvernance. La stratégie préconise l'intégration des objectifs déclinés au niveau territorial selon des axes sectoriels et transversaux. La connaissance y prend une dimension et une importance toutes particulières, faisant des scientifiques les gestionnaires de l'incertitude. Pour être efficace, cette connaissance doit être mise en réseau et permettre l'évaluation intégrée des démarches de gestion, comme les SAR, SCOT et PLU... Les collectivités locales et territoriales y ont un rôle important à jouer au niveau de la gouvernance pour montrer qu'elles savent où aller avec une vision

dynamique de leur politique maritime. Issue des Grenelles, la nouvelle Loi Agricole prévoit la mise en place de deux éléments majeurs de la stratégie nationale, que sont les documents stratégiques de bassin maritime pour l'Outre-Mer et les Conseils Maritimes Ultramarins créés pour aider à leur constitution, avec comme outil de construction la planification stratégique. Son élaboration appelle quatre étapes visant à évaluer le capital disponible, le potentiel de ce capital par rapport aux enjeux nationaux, la prise de conscience des pressions exercées sur le capital et, enfin, les priorités d'actions nationales et locales. Pour conclure, Catherine BERSANI a rappelé deux conditions majeures à cet exercice pour l'Outre mer, que sont la connaissance à développer et la gouvernance à ouvrir vers le bassin.

Science et gouvernance

Parole d'un élu: Marcellin NADEAU, maire du Prêcheur et conseiller général
L'exposé de Marcellin NADEAU, par sa pertinence et sa clarté, aura permis de faire partager **la vision et les préoccupations d'un élu local vis-à-vis de la gestion d'un territoire littoral**. Partant du constat qu'aujourd'hui les procédures de décision et de gestion sont nécessairement (voire intrinsèquement) complexes du fait d'une division et d'une fragmentation des tâches, des compétences, des connaissances... Marcellin NADEAU a dressé des pistes d'amélioration en vue d'une gestion intégrée, transversale de nos territoires littoraux et marins. Ainsi, face aux différentes logiques de découpage d'un territoire, aux conflits d'usage, à l'éclatement des sources de connaissances (qu'elles soient institutionnelles ou « pratiques »), Marcellin NADEAU a voulu mettre en avant deux types d'intégration en réponse à ces constats :

Une « intégration de type horizontal », qui passerait en premier lieu par le maire, véritable « chef de file » dont la légitimité démocratique ⁽¹⁾ semble pour lui la plus forte au regard de sa

proximité et des réalités de terrain auxquelles il est confronté. Cet élu doit pouvoir compter sur (ou impulser) de nouvelles modalités de participation et d'expression citoyennes par rapport aux outils existants qui permettraient de désamorcer ou pallier certains conflits d'usages, de véritables outils d'aide à la décision, issus d'espaces de recherche pluridisciplinaires et interdisciplinaires, afin de parvenir à une intégration des connaissances, ainsi qu'une articulation des différentes temporalités (celles de l'élu, du citoyen/ pétitionnaire/administré, de la recherche, des cycles naturels...).

Une « intégration de type vertical », à travers la coordination et la cohérence entre différentes échelles de territoire: coopération intercommunale via les SCOT ou des outils de partenariat, implication des élus locaux dans les décisions et actions aux niveaux national ou européen, « coopération caribéenne décentralisée » nécessaire dans un espace cohérent sur les plans physique, économique...

La conclusion de l'exposé avançait trois éléments de réflexion que d'autres intervenants ont également soulevés et qui mériteront une attention toute particulière: une expérimentation de gestion intégrée à l'échelle d'un petit territoire, des ateliers de terrain tels ceux menés par l'EUCC-France ⁽²⁾, ainsi que la reconnaissance officielle du rôle d'aménageur du littoral de la Martinique à l'Agence des 50 pas géométriques.

⁽¹⁾ Voir à ce sujet ROSANVALLON P., 2008, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, éditions du Seuil, 367 p.

⁽²⁾ Union internationale côtière et marine: <http://www.eucc.nl/>

La session Science et gouvernance avait également pour objectif de faire connaître **quelques dispositifs**



d'appui à la production de connaissances et d'aide à la décision.

La présentation générale du programme de recherche LITEAU du Ministère en charge de l'Écologie (www.liteau.net), ou encore la présentation de la Stratégie territoriale pour les Outre-mer (StraTOM1 ⁽¹⁾) en matière de recherche, d'innovation et d'enseignement supérieur ont ainsi permis de voir quelles orientations peuvent être retenues au niveau national pour supporter des projets ou des initiatives de recherche, d'études ou d'expertise pour le développement durable des territoires ultramarins. La StraTOM établit ainsi des orientations à l'horizon 2020 dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur dont l'un des principaux enjeux vise à promouvoir la dimension maritime des Outre-mer (développement économique et touristique, énergies renouvelables en mer, préservation de la biodiversité marine et littorale...). Le soutien à la création de nouvelles filières adaptées aux débouchés professionnels et aux enjeux locaux et régionaux, ainsi que l'appui à de nouvelles thématiques de recherche en matière de santé ou d'énergies renouvelables par exemple, constituent des axes de travail pour les responsables du monde universitaire, de la recherche et de l'innovation, associés aux entrepreneurs et aux élus concernés. Les défis auxquels nos territoires sont et seront confrontés doivent également prendre en compte ceux posés par le changement climatique⁽²⁾.

C'est à ce titre qu'ont été présentés certains défis et enjeux posés aussi bien aux collectifs de recherche qu'aux gestionnaires, comme celui d'articuler les différentes échelles de

territoires entre elles (décliner les scénarios du GIEC - Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat - à l'échelon local ou régional...) afin de s'adapter aux impacts des changements globaux (hausse du niveau des mers, acidification des eaux...). Enfin, quelques projets de recherche ou initiatives partenariales ont été présentés dans le but de fournir aux élus, gestionnaires et partenaires institutionnels, des exemples de recherches ou d'études appliquées en Martinique dans une optique de gestion durable des territoires littoraux et marins. Citons à cet effet, le programme de l'IFRECOR (Initiative Française pour les Récifs Coralliens) qui, à travers des études, de la formation, de la sensibilisation et la production d'outils d'aide à la décision, concourt à la protection et à la gestion durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés (mangroves et herbiers). Le second objectif de cette présentation consistait à mettre en exergue la façon dont les données (environnementales, socioéconomiques) sont produites au sein de différentes structures (administrations, collectivités, instituts de recherche...) et les outils disponibles pour mutualiser et partager ces données à l'échelle nationale (exemple de SEXTANT www.ifremer.fr/sextant/fr/web/guest/accueil/) et régionale. L'Observatoire de l'Eau de Martinique constitue à ce titre un outil fédérateur et dynamique pour l'accès et le partage de données sur l'eau et les milieux aquatiques (www.observatoire-eau-martinique.fr)

Cette session s'est terminée par une table-ronde intitulée « **Quelles synergies entre science et politique pour une gestion intégrée de la mer et du littoral ?** ». L'idée première dégagée par les intervenants consistait à faire valoir une production de connaissances « pour l'action », supposant par là des capacités de recherche et d'expertise adaptées aux besoins et aux réalités de nos territoires, et pointant ainsi les capacités à développer, en matière de recherche et d'enseignement supérieur, les domaines liés à la mer et au littoral des Antilles françaises. S'il n'y a pas d'antagonisme particulier entre science et politique, ces deux

champs peuvent, et doivent, conserver des espaces de liberté et d'autonomie. Distance critique et compréhension mutuelle sont donc nécessaires pour élaborer un diagnostic et le partager dans des instances de concertation et de délibération. Nous ne sommes plus en effet dans un ancien modèle de l'expert omniscient, mais bien plutôt dans des situations complexes, incertaines, où la co-construction et le débat doivent trouver une place centrale pour s'entendre sur des objectifs, des moyens et des modalités de mise en œuvre d'une action ou d'une politique publique. Cela suppose donc d'ouvrir ces espaces de débat aux autres types de connaissances et d'expertises (notamment les « expertises d'usages ») et de pouvoir évaluer, dans la durée, ces processus de concertation et de construction collective. C'est finalement cela que l'on appelle la « gouvernance », terme polysémique s'il en est, que l'on pourrait tenter de résumer en suivant cette définition : « À l'échelle d'un territoire, la gouvernance apparaît comme la mise en réseau des différents acteurs institutionnels, politiques, économiques et sociaux dans la perspective d'un projet de développement pérenne. La mise en réseau des acteurs du développement local s'appréhende comme un partage des connaissances et des expertises de chaque partenaire qui laisse cependant à chacun d'eux une part importante d'autonomie dans ses choix stratégiques » (Joseph Carles, Maître de conférences en Sciences de gestion, Institut d'Études Politiques de Toulouse). Place donc à l'imagination pour tenter de mettre sur pieds les conditions effectives d'une telle gouvernance locale !

(1) Disponible à l'adresse : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Stratom/51/5/L2_STRATOM_version_finale2_mcg_s_201515.pdf

(2) On parle aussi de changements globaux car ces évolutions climatiques (hausse des températures moyennes, élévation du niveau des mers et océans, acidification des eaux...) entraîneront directement ou indirectement des changements environnementaux, conjugués aux évolutions socioéconomiques de grande ampleur que nous connaissons actuellement au niveau mondial.

Évaluation des connaissances et des actions

Menaces globales et pressions locales sur les espaces côtiers antillais

Fabien VEDIE, référent milieu marin à la DEAL Martinique, aura dressé un portrait clair et synthétique des pressions et des menaces qui pèsent aujourd'hui sur nos écosystèmes littoraux. Le climat tropical couplé au fort taux d'urbanisation rendent les côtes martiniquaises particulièrement sensibles aux risques littoraux (érosion du trait de côte, submersions marines, inondations fluviales, tsunamis...). Élément majeur du changement global, le réchauffement climatique a pour conséquence probable une aggravation en intensité et en fréquence des aléas naturels menaçants notre littoral (houles, cyclones, tempêtes...). Les plans de prévention des risques naturels (littoraux, inondations...) doivent d'ailleurs désormais intégrer les prévisions d'élévation du niveau de la mer, facteur aggravant les risques côtiers. Méconnue ou sous-estimée, la fonction de protection des côtes assurée par les écosystèmes majeurs de notre littoral, joue pourtant un rôle crucial dans l'avenir de ce dernier. Les brise-lames naturels que constituent les récifs coralliens, les dissipateurs assurés par les herbiers et les remparts dressés par les forêts littorales sont autant d'alliés considérables dans la prévention des dommages susceptibles d'être rencontrés au niveau des biens et des personnes. Subissant eux aussi les affres du changement global, leur avenir et par conséquent la protection qu'ils nous offrent face aux aléas météorologiques, dépendent directement de leur résilience⁽¹⁾.

Cette dernière est pourtant aujourd'hui fortement altérée par les nombreuses menaces locales comme la pollution chimique et bactériologique des eaux,

l'hypersédimentation, les dégradations physiques liées aux activités de tourisme ou de loisirs, la surpêche, etc.

Face à l'inertie du changement global et de ses effets, il devient urgent de traiter ces pressions locales afin de protéger et restaurer les écosystèmes côtiers, garants de l'avenir d'une partie de notre littoral.

Valeur économique totale des récifs coralliens, mangroves et herbiers de la Martinique

La Martinique possède 55 km² de récifs coralliens, 50 d'herbiers et 20 de mangroves. Ces trois écosystèmes produisent des biens et services dont la valeur est estimée à quelque 250 millions d'euros par an. Près de 60% de cette valeur est issue des usages directs liés aux activités récréatives (plongée, excursion, récréation balnéaire) induites pour l'essentiel par le tourisme et celles liées à la pêche (professionnelle et de plaisancière). Les services écosystémiques (assimilés aux usages indirects) tels que la protection des côtes, l'absorption/séquestration de carbone, la production de biomasse de poissons et l'épuration de l'eau sont conséquents puisque leur valeur annuelle s'élève à 94 millions € soit 38 % de la valeur totale. La valeur de ce qui a trait au non-usage des récifs, herbiers et mangroves (lié à la volonté de transmettre un patrimoine écologique pour l'essentiel ou encore à la satisfaction de savoir que les récifs sont en bon état) se traduit par une création de valeur de l'ordre de 10 millions €/an. Les herbiers et les mangroves contribuent le plus (par km²) à la création de valeur (respectivement 2,16 millions €/km², 1,87 million €/km² contre 1,78 million €/km² pour les récifs). Ils doivent donc bénéficier de mesures de protection et surtout de valorisation au même titre que les récifs coralliens qui font déjà l'objet d'une attention particulière.

Ce texte est le résumé de l'article : Pierre FAILLER, Élise PÈTRE et Jean-Philippe MARÉCHAL, « Valeur économique totale des récifs coralliens, mangroves et herbiers de la Martinique », *Études caribéennes* (En ligne), n°15, avril 2010, mis en ligne le 10 janvier 2011. URL : <http://etudescaribeenennes.revues.org/4410>

Restauration récifale : quelques perspectives pour les Antilles françaises

Les récifs coralliens, édifices sous-marins bâtis au cours de siècles par les coraux, abritent une biodiversité exceptionnelle aux Antilles mais sont aujourd'hui fortement menacés et dégradés, en particulier dans les Antilles. Face à ce constat, la **restauration écologique** peut être une voie à explorer pour retrouver des milieux riches et fonctionnels. Il s'agit d'une intervention humaine visant à favoriser une **trajectoire de résilience**, c'est-à-dire à accompagner les récifs coralliens endommagés ou détruits vers un retour dans un état écologique acceptable. Elle ne peut cependant s'envisager sans des mesures de gestion et de limitation des pressions exercées sur ces milieux (amélioration de la qualité des eaux littorales par exemple), et pose des questions quant aux priorités à se fixer pour hiérarchiser les zones ou les milieux sur lesquels agir... Des exemples aux Maldives ou en Thaïlande nous ont été présentés par Jean-Philippe MARECHAL, directeur de l'Observatoire du Milieu Martiniquais (OMMM). Ce dernier nous a également fait part des outils possibles pour une restauration des récifs coralliens : **bouturage et transplantation de coraux, culture de larves de coraux, aquaculture d'espèces d'intérêt environnemental, ou encore protection et réintroduction de grands prédateurs** (agents naturels de lutte contre des espèces invasives comme le poisson-lion par exemple). Compte tenu des limites de connaissances dans chacune de ces voies, des expérimentations se développeront et mériteront des programmes de soutien pour mieux comprendre les mécanismes biologiques et physiologiques à l'œuvre dans ces opérations, en parallèle, rappelons-le, des actions visant à réduire l'ensemble des pressions s'exerçant aujourd'hui sur nos communautés coralliennes.

(1) La résilience peut s'entendre comme la capacité d'un système à recouvrer un état d'équilibre dynamique suite à une perturbation significative. Elle dépend donc de la « bonne santé » et de la réactivité de l'écosystème.

L'action publique locale en matière de GIML, les perspectives

Les contrats de milieux : des outils de gouvernance pour l'eau et les milieux aquatiques

Depuis le forum de 2008, des initiatives locales ou régionales ont vu le jour officiellement suite à quelques années de construction et de maturation. Il s'agit notamment des **Contrat de baie de la baie de Fort de France** (porté par la CACEM) et le **Contrat de rivière du bassin versant du Galion** (porté par la CCNM). Ces deux outils de gestion visent à restaurer ou maintenir une bonne qualité des eaux et des milieux aquatiques sur les territoires concernés, par des actions inscrites dans une logique de **gestion intégrée des ressources en eau tenant compte du continuum terre-mer**. Avec un programme d'actions sur 5 ans, le contrat de baie de la baie de Fort de France a été signé en mai 2010 par 44 membres partenaires (collectivités, services de l'État et établissements publics, associations, instituts de recherche...) sur une base volontaire et partenariale. L'un des principaux thèmes à enjeux relève de l'assainissement (collectif et non collectif) des eaux usées domestiques et industrielles. Sur la même base de partenariat, le contrat de rivière du bassin versant du Galion bénéficie aujourd'hui d'un diagnostic partagé de la situation environnementale et socioéconomique du territoire, et s'attache dans cette première phase à l'identification et à la réalisation d'études complémentaires permettant d'élaborer son programme d'actions. Ce dernier visera par exemple la restauration physique des milieux aquatiques (en cherchant à diminuer le transfert de particules solides dans la baie du Galion) ce qui a conduit le comité de rivière à étendre son périmètre initial jusqu'à l'exutoire de la baie du Galion.

Le projet de charte du Parc national de la Guadeloupe

La réforme des parcs nationaux issue de la loi de 2006 a permis au parc national de la Guadeloupe de changer de dimension : nouveaux territoires

de compétence avec 21 communes en aire optimale d'adhésion et une vaste aire maritime adjacente, nouvelles missions au service du développement durable en partenariat avec les acteurs du territoire et nouvelle gouvernance avec un conseil d'administration à présent composé en majorité d'élus. Dans cette nouvelle configuration, le parc national de la Guadeloupe s'intègre pleinement dans la gestion intégrée de la mer et du littoral. **La charte de territoire**, nouvel outil de pilotage, va permettre de dresser une stratégie à 10 ans, compatible avec le Schéma d'aménagement régional, pour engager les acteurs autour d'un concept clé de la réforme : **la solidarité écologique**. Cette solidarité s'exprime notamment entre les zones terrestre et marine, fortement dépendantes l'une de l'autre tout particulièrement dans la baie du Grand Cul-de-Sac marin qui concentre une grande variété d'usages. Ainsi, la charte comprend une série d'orientations et de mesures visant directement les espaces marins et littoraux, qui se traduisent d'ores et déjà par des actions concrètes menées avec les partenaires de l'établissement : opérations de réhabilitation de sites littoraux, partenariats avec le comité des pêches ou encore avec les clubs de plongée pour une pratique responsable de l'activité sur le site des îlets Pigeon.

Les aires marines protégées : vers une gestion durable et concertée de notre littoral

Les usages et activités humaines en mer comme sur les zones côtières de la Martinique doivent répondre à une gestion et à un développement équilibrés vis-à-vis des milieux, des ressources et des écosystèmes afférents. Des outils de gestion ont ainsi été mis en place ou sont actuellement à l'étude pour permettre de concilier le développement ou le maintien des activités de production, de loisirs, avec la préservation ou la restauration des écosystèmes et de leurs fonctionnalités qui sont d'une importance majeure pour le déve-

loppement endogène de nos îles. Ronald BRITHMER, directeur du Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM), a ainsi présenté les différents outils de gestion en cours ou en projet à l'échelle de la Martinique. Les réserves naturelles existantes aujourd'hui sont **la réserve naturelle nationale des îlets de Saint Anne** et **la réserve naturelle régionale de la presqu'île de la Caravelle**. D'autres sont en projet, telles la **réserve naturelle régionale** de Génipa et la **réserve marine régionale** du Prêcheur. Les **cantonements de pêche** et **arrêtés de protection de biotopes** constituent également des outils de gestion permettant de limiter, temporairement ou des échelles de temps plus longues, les usages liés à certains milieux comme les îlets ou certaines zones de pêche. Enfin, **le projet de Parc naturel marin** nous a été présenté par Pierre LECA, directeur adjoint de l'Agence des aires marines protégées, faisant état de l'étude appelée **analyse stratégique régionale**, sur laquelle nous reviendrons dans un prochain numéro afin de dégager des éléments de synthèse sur ce projet d'outil à une échelle plus globale.

Protéger, aménager, restaurer pour des sites de qualité environnementale et paysagère

Garantir un **accueil de qualité et respectueux des milieux littoraux**, tout en participant à la **restauration et à la préservation des écosystèmes** et à la **valorisation des sites et des paysages sur le domaine public**, telles sont les principales missions du Conservatoire du Littoral et de l'Office National des Forêts (ONF) sur le domaine public forestier. Selon des modalités variées (conventions avec les collectivités, les associations, les syndicats mixtes ou des établissements publics pour le Conservatoire, actions de surveillance, d'aménagement et de restauration directe pour l'ONF), les **plans de gestion** et les **opérations de restauration de sites** constituent des actions phares pour ces établissements publics, à travers une politique foncière globale à l'échelle de la Martinique. Les **mangroves du**

domaine public maritime sont à ce titre l'un des écosystèmes les plus concernés par ces actions, de même que la **forêt domaniale du littoral** qui s'étend sur environ 45 % du littoral de l'île (34 îlets sur les 49 que compte la Martinique sont concernés). Les aménagements touristiques « légers » visent à la fois à accueillir le public dans les meilleures conditions (intégration paysagère des aménagements, facilité d'accès...) tout en réduisant l'impact des fréquentations sur les milieux naturels.

La GIZC : mythe ou réalité ?

La présentation de Pascal SAFFACHE, en cette fin de première journée du forum, aura permis de revenir sur quelques **principes fondamentaux de la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)**, et d'illustrer, par quelques exemples pris dans la Caraïbe (Antilles et Jamaïque), certains facteurs qui concourent à ne pas faire de la GIZC un mythe mais une réalité. Cependant, P. SAFFACHE a terminé sa présentation en indiquant qu'il ne s'agissait pas d'une réalité actuelle, mais toujours à atteindre, et que pour ce faire certains changements seraient nécessaires (réglementaires, coordination des acteurs, capacités d'expertise, vision et analyse systémique...), dont le principal consisterait en un changement des mentalités.



Les ateliers

4 ateliers se sont déroulés simultanément mercredi 12 octobre permettant aux participants de mieux se connaître, d'échanger, d'apporter des idées nouvelles et par la suite de travailler ensemble ou renforcer leurs actions communes sur des thématiques d'intérêt transversal.

Atelier 1

« Planification, aménagement et développement des territoires: cohérence et compatibilité avec les outils de gestion et de préservation des milieux naturels »

La réflexion a été menée à partir de certain nombre de constats qui font état de la situation actuelle et des problèmes rencontrés dans l'espace le plus proche qui est le littoral. Le premier le plus flagrant montre une évolution constante de l'urbanisation de notre littoral, sans pour autant qu'elle soit contrôlée. Cela se traduit par une forte pression qui s'exerce sur cet espace par des occupants dont les moyens financiers sont très différenciés. En conséquence, le littoral subit 5 contraintes d'ordres très différents, à savoir spatiale, foncière, naturelle, économique et environnementale. Pour y faire face, nombre d'outils de gestion et de planification sont alors mis en place.

Un tel constat a soulevé plusieurs questions quant à l'évolution de la situation et qui ont fait la richesse des débats de l'atelier:

1. La première, à visée prospective, s'adresse à la vision que tout un chacun peut avoir du devenir de ces espaces. En effet, quel littoral veut-on demain et comment partager cette vision entre l'ensemble des acteurs du littoral?

Cet espace fait l'objet de perceptions différentes, selon qu'on considère qu'il est le bord de la terre ou le bord de la mer. La définition de la stratégie permettant de mieux le gérer est considérée à ce jour comme insuffisante. Elle reste donc à imaginer tout en devant changer d'échelle pour intégrer la dimension maritime. En effet, cette extension devient aujourd'hui une nécessité pour englober dans l'espace géographique du milieu marin (et de ses différents écosystèmes) et humain avec les activités dont il est le siège (aquaculture, pêche, transports, énergies marines, loisirs, etc.). La dimension sociale n'est pas à négliger pour



prendre en considération la mixité et y associer les enjeux économiques et environnementaux. Tout cet édifice doit faire l'objet d'une vision partagée.

2. Ce littoral est géré par de nombreux outils de planification mais quelle articulation existe entre eux, existe-elle et sont-ils complémentaires? Tous les outils existants doivent être au service des décideurs et gestionnaires et non pas l'inverse.

Nous sommes en présence d'une apparente multiplicité des outils qui fournissent une hiérarchisation bien définie des normes mais qui finalement est peu simple à pratiquer. Il est déploré que tous ces documents prennent insuffisamment en compte les enjeux maritimes. Mais, pour gagner l'adhésion de tous, la nécessaire concertation doit faire l'objet d'une adaptation effective qui ne peut réussir qu'en mettant en jeu les moyens de communication et d'information suffisants.

3. Les outils dont l'objectif vise la préservation des milieux naturels sont-ils compatibles avec ceux consacrés à la planification? Plusieurs outils répondent à cet objectif, à savoir les sites classés, les sites inscrits, les réserves, les aires



protégées... A priori, il n'y a pas d'incompatibilité avec les documents de planification qui en tiennent obligatoirement compte. Par contre, il y a nécessité de mise en valeur dans les documents d'aménagement.

4. Est-ce que des solutions viables peuvent exister pouvant permettre réellement de prendre en compte la préservation des milieux naturels dans la vision future du littoral.

Tout projet doit être bien défini avant d'imaginer les outils qui les mettront en œuvre. Il s'agit d'explorer les perspectives possibles au travers de différents scénarios possibles. À partir de ces pré requis, une vision commune pourra être construite sur la base d'une stratégie à évaluer selon des critères entre autres économiques. Les outils appropriés seront ensuite mis au service d'un projet commun.

Pour réussir, la mise en œuvre d'une telle démarche nécessite un chef de file pour assurer la coordination du dispositif et gagner l'adhésion de tous par une concertation adaptée. Le SAR qui est en cours de révision fait figure de cadre idéal à la mise en place de cette réflexion. Pour compléter le panorama des principes d'application de cette nouvelle façon de procéder, un contrôle et une évaluation périodique sont jugés nécessaires.



Atelier 2

Envasement des littoraux: vers une gestion conservatoire de l'eau et des sols.

Des multiples conséquences de l'érosion en mer et sur terre...

L'érosion hydrique des sols (action d'arrachage et de transport de particules de sols sous l'effet de la pluviométrie) est un processus naturel, mais souvent amplifié et aggravé par les actions de l'Homme. Cet atelier fût motivé par un constat partagé par nombre d'entre nous : la thématique de **l'érosion des sols et ses conséquences en termes d'envasement et de dégradation des écosystèmes littoraux** est très peu discutée et prise en compte dans les opérations d'aménagement et de développement de nos territoires. L'importance et l'ampleur des phénomènes d'érosion et d'envasement et leurs conséquences directes et indirectes se donnent pourtant à voir... A ce titre, il faut admettre que **certains phénomènes sont irréversibles** et qu'il est urgent d'atténuer et/ou de compenser les actions qui aggravent l'érosion des sols en Martinique. Pour s'en convaincre, les participants à l'atelier ont listé les principales conséquences liées aux phénomènes, aussi bien en mer que sur terre :

En mer, une perte de biodiversité et de fonctionnalité des écosystèmes (la turbidité des eaux entraîne par exemple une diminution de l'oxygène disponible pour la faune et la flore, ainsi qu'une diminution de la photo-

synthèse...), un étouffement des coraux et des herbiers (notamment lors de températures importantes des eaux), un apport de polluants et de macro-déchets... Les activités humaines telles que la baignade, le tourisme balnéaire ou les loisirs nautiques (**faibles tirants d'eau**) peuvent alors s'en trouver altérées ou perturbées, nécessitant la plupart du temps des actions curatives.

Sur terre, une aggravation des risques d'inondation dans les zones basses, due aux dépôts de sédiments (ex. de la Rivière Salée), une diminution des potentialités agronomiques par perte de sols et de matière organique, une déstabilisation du lit des cours d'eau ayant des impacts sur les écosystèmes aquatiques (colmatage des zones de frayère ou d'alimentation...)...

NB : Les participants à l'atelier 2 ont insisté sur la vision globale qu'impose le fameux « cycle de l'eau » : si les eaux de pluie ne pénètrent et ne s'infiltrent plus dans les sols par suite d'une imperméabilisation par exemple (revêtement de chaussée, parking, bâtiments...), le flux d'eau est plus important et peut occasionner ces problèmes d'érosion (voire de glissement ou d'effondrement de terrains). Il est dès lors important de maintenir au maximum une capacité d'infiltration de ces eaux, et ceci à l'échelle des bassins versants. L'importance du lien terre-mer est ici crucial à rappeler au regard de l'absence ou de la diminution de zones « tampons » telles que les mangroves, les zones humides ou les champs d'expansion des crues.

Aux outils existants aujourd'hui pour y faire face

Le deuxième axe fort de l'atelier consistait à répertorier l'ensemble des **démarches et outils existants** aujourd'hui pour faire face à ces problèmes. Les outils réglementaires comme les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les documents d'orientations tels que le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) constituent des documents importants et parfois sous-sollicités (les



dispositions d'un PLU pouvant notamment tenir compte de l'enjeu érosion à l'échelle du territoire communal). Dans le domaine agricole également, des mesures comme les « Bonnes Conditions Agro-Environnementales » (BCAE), parmi lesquelles les **bandes enherbées ou boisées le long des cours d'eau**, peuvent jouer un rôle important dans la limitation des transferts de particules de terre issues des parcelles cultivées vers les milieux aquatiques. La loi sur l'eau prévoit également un certain nombre de mesures visant à encadrer les projets ou activités ayant des impacts sur la circulation et la gestion des eaux pluviales, ainsi que des mesures incitatives pour encourager la **récupération de l'eau de pluie** à l'échelle individuelle ou collective. Des expérimentations et outils techniques ont également été présentés lors de l'atelier, à l'image des expérimentations en cours (travaux du CIRAD, de l'Institut Technique Tropical et de l'Union des Groupements de Producteurs de Banane) en matière de **couvert végétal sur les parcelles cultivées**. La notion de « plantes de service » signifie que certaines plantes associées aux cultures en place peuvent rendre des services environnementaux, comme la limitation de l'érosion sur des cultures à faible couvert végétal. L'outil cartographique développé par le Cemagref⁽¹⁾ pour représenter la **vulnérabilité à l'érosion à différentes échelles de territoire** permet également de dresser une cartographie

des zones les plus vulnérables à l'érosion. Ces zones peuvent ensuite faire l'objet d'une attention plus grande quant aux aménagements à réaliser en matière de gestion des eaux pluviales. Des éléments de « doctrine » quant à la gestion des eaux pluviales ont par ailleurs été développés par différents organismes (services de l'État, collectivités et bureaux d'études notamment) et rassemblés dans un document de synthèse disponible auprès de la DEAL⁽²⁾. Enfin, les contrats de milieu (contrats de baie et de rivière) constituent des démarches partenariales intéressantes pour faire de cette problématique érosion /envasement un enjeu socialement reconnu et pour lequel il y a lieu d'agir collectivement.

Recommandations et perspectives issues de l'atelier

Les principes sur lesquels reposent ces recommandations et perspectives ont été rappelés à plusieurs reprises : privilégier d'abord et avant tout **l'écosystème dans une vision à long terme**, appuyer les décisions par une **évaluation du coût économique** que représente telle ou telle option d'aménagement (toujours dans ce souci du long terme), et surtout **favoriser des solutions préventives plutôt que curatives**. En matière de dispositifs réglementaires, le mot d'ordre serait

d'appliquer et faire appliquer les outils actuellement à disposition, en les faisant évoluer pour certains d'entre eux : les PLU peuvent notamment intégrer des mesures limitant l'imperméabilisation des sols sur des zones particulièrement vulnérables à l'érosion (révision des coefficients d'occupation du sol, dispositions de construction d'aménagement à la parcelle pour faciliter l'infiltration des eaux...); la révision des Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) en tenant compte des eaux pluviales, pour lesquelles les réseaux de collecte sont insuffisants ou absents; améliorer la prise en compte des eaux pluviales et de l'érosion dans le prochain SDAGE; mettre en œuvre la « trame verte » (et la « trame bleue ») afin de limiter les transferts de particules vers les milieux aquatiques par des actions de reboisement, de préservation et de restauration des zones humides. Enfin, deux axes majeurs ont été soulignés et mériteront d'être ultérieurement développés : d'une part la **synthèse de « bonnes pratiques »** à travers un guide, des fascicules techniques, en matière de gestion des eaux pluviales, gestion de chantiers, entretien des berges de cours d'eau... L'information à partager et à relayer est en effet majeure sur cette problématique peu considérée aujourd'hui. D'autre part, le développement et l'amélioration des **pratiques d'entretien et de restauration des cours d'eau et ravines**, qui demanderont

notamment de rassembler les connaissances existantes sur le fonctionnement de nos rivières et de développer des sites pilotes. Un chantier nouvellement ouvert par les parties prenantes pour redonner vie à nos rivières ! À suivre...

(1) Désormais Irstea = Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (www.irstea.fr).

(2) Direction de l'Environnement,





Atelier 3

Valoriser le littoral et les milieux marins : pourquoi, comment ?

Constat : Le littoral, milieux marins et valorisation : des notions subjectives !

En Martinique, comme dans la plupart des îles, les milieux marins et littoraux constituent un patrimoine riche et varié (architectural, culturel, biologique, scientifique...) mais perpétuellement menacés par des atteintes d'origine telluriques, marines et foncières.

La Martinique c'est 30 km de largeur de terre avec la possibilité de voir la mer en tous points, un relief souvent difficile à l'intérieur des terres, des bassins versants importants qui amènent de plus en plus à être perçue **comme un littoral à part entière**.

Ce dernier doit être valorisé par l'aménagement, l'amélioration, le développement et la protection et avec pour une compatibilité des usages de chacun.

Pourquoi valoriser ?

Pour au moins 4 raisons :

C'est un territoire exigü

Une superficie de l'île de 1 100 Km² et 3 500 Ha pour la seule « bande des 50 pas Géométriques » qui comprend 27 des 34 communes de l'île.

=> **Une obligation de partage des espaces, des accès, des atouts.**

Un patrimoine multiple

- La modification palpable du trait de côte, les modifications climatiques, et la détérioration croissante des fonds marins jadis riches et foisonnants,
- Les difficultés du secteur de la pêche, le passage de relais et la transmission des méthodes traditionnelles,
- L'apparition de nouvelles espèces menaces pour les écosystèmes marins (poisson lion),
- Les vestiges de notre histoire à découvrir et à ouvrir au public, l'inexorable pression foncière qui pousse sans cesse vers la mer,

=> **Une obligation de connaissance**

Des utilisateurs nombreux

Les caractéristiques propres, du littoral et des milieux marins leur confèrent à coup sûr des atouts importants pour les échanges, le tourisme, les sports, les loisirs, et l'économie. Ajouté à cela la disponibilité d'espaces non-occupés (terrains État) à forte potentialité, confrontés à une raréfaction du foncier à l'intérieur des terres, font du littoral est également une manne pour le développement urbain et l'aménagement du territoire.

=> **Une obligation d'entente**

L'apparition de nouveaux usages

Le regain d'intérêt pour les sports nautiques et le développement du motonautisme, la popularité croissante de courses de voiles traditionnelles et transatlantiques, les projets de réserve

marine, les cantonnements de pêche et les sentiers sous-marins, autant de nouveaux usages qui nécessitent des infrastructures de qualité et adaptées aux besoins.

Cependant, sur et sous la mer, ces installations en milieu littoral doivent être justifiées et s'inscrire en parfaite adéquation avec les schémas de développement locaux et les rapports des diagnostics. L'objectif est la compatibilité entre les usages anciens et nouveaux et le milieu marin.

=> **Une obligation d'arbitrage**

Comment faire ?

Les réponses existantes :

D'ordre technique : Permis de construire, respects des normes constructives, cahiers de charges architecturaux, assainissement,

D'ordre financier : accompagnement des porteurs projets pour éligibilité aux différentes offres de subvention,

D'ordre réglementaire : justifier les implantations, pertinence d'une installation plutôt qu'une autre

Une gouvernance : contrat de baies et rivières.

Les réponses nouvelles :

S'enrichir des expériences ultramarines et caribéennes,

Valoriser le travail réalisé et en cours de réalisation (AG50Pas, ONF, Observatoire du Littoral, DEAL, PNRM, etc.),

Permettre l'accès aux résultats de recherche, vulgarisation de la recherche scientifique,

Recenser, préserver, expliquer avec en ligne de mire l'ouverture au public, Continuer le **travail de sensibilisation** sur la fragilité des écosystèmes, (Journées de l'eau,...),

Multiplier les **sorties pédagogiques** pour « montrer » aux plus jeunes, et les rendre acteurs,

Sensibiliser vers une nouvelle perception du littoral, afin que chacun se sente acteur, que chaque geste soit un geste responsable par rapport à des enjeux économiques, environnementaux, sociaux et culturels.

Atelier 4

« Éduquer, former et sensibiliser aux enjeux de la mer et du littoral »

De manière préliminaire, les participants ont exprimé plusieurs attentes vis-à-vis de cet atelier : D'abord qu'il soit concret, et qu'il débouche sur des propositions efficaces applicables à court et à moyen terme, en impliquant les politiques locaux.

Ensuite que ce cet atelier initie quelques méthodes innovantes permettant une plus grande implication du grand public dans les préoccupations environnementales.

Constat partagé

De manière unanime, les participants ont déploré le manque d'intérêt et le peu de mobilisation du grand public comme des élus pour le littoral et de manière plus générale l'environnement. Les programmes scolaires ayant comme thématique les comportements éco citoyens et la mer ont malheureusement peu d'impact sur les élèves, le cadre étant perçu comme contraignant, et théorique.

La tendance à la Martinique est que la grande majorité des structures mène ses actions de son côté, sans concertation avec les autres. Les réseaux de communication de gré à gré, (telles les associations et les réseaux professionnels) sont insuffisamment exploités.

Il existe de nombreux outils, malheureusement peu diffusés hors de leur cible d'origine: Expositions interactives, programmes éducation nationale, agenda21, interventions dans les écoles, journées, forums, colloques, supports de communication, ... Ils ont donc une portée très limitée.

La population semble « formatée » par ses nouvelles habitudes de consommation, même si on constate une évolution positive des comportements en matière de déchets.

Pistes et propositions

Mieux sensibiliser et informer élus et grand public sur le littoral et la mer :

Le groupe préconise une recherche sur de nouveaux canaux de communication, qui devra être menée par des professionnels, pour impacter

l'ensemble de la population. La création de supports et d'activités ludiques pour susciter l'intérêt, le recours à des personnages emblématiques, tels des « people », l'utilisation de slogans adéquats et la transmission de l'information au cœur des foyers et dans les fêtes et manifestations ludiques sont des moyens pertinents pour une efficacité améliorée.

Une meilleure sensibilisation de nos élus et techniciens pourra se faire par l'Association des Maires, le centre de formation des élus et le CNFPT. Parallèlement, des sessions de formation et d'information pourraient être conduites par les spécialistes pour les enseignants, responsables et bénévoles associatifs et élus, pour qu'ils puissent à leur tour diffuser les bonnes pratiques.

Créer une synergie entre les acteurs et limiter la redondance :

La création d'un répertoire exhaustif des partenaires intervenant sur la thématique de la protection du littoral et de la mer, leurs principales missions et actions et sa diffusion à grande échelle permettront d'augmenter la visibilité de chaque acteur, et limitera la redondance des actions.

Dans le même sens, la constitution d'un groupe de réflexion composé de tous les acteurs volontaires et concernés par les enjeux du littoral et de la mer devrait permettre une meilleure concertation dans les actions, et d'augmenter leur portée. Ce groupe devrait être informé régulièrement des actions et recherches menées sur le littoral et la mer et être invité à s'exprimer systématiquement sur ces questions.

La conclusion de l'atelier est qu'une meilleure connaissance entraîne plus facilement un sentiment d'appropriation et d'incitation à la protection. Il faut structurer le partenariat et susciter l'émergence d'« ambassadeurs » parmi les élus, les enseignants et les responsables associatifs, pour rendre plus efficaces les actions de formation, de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de la mer et du littoral



À LA DÉCOUVERTE...



Plusieurs visites sont venues compléter les travaux du Forum BÔDLANMÈ 2. Les sites proposés ont permis aux visiteurs de se faire une idée plus concrète de différentes problématiques que connaît le littoral martiniquais.

Baie de Génipa

Visite en bateau de Canal Cocotte à Petit Ilet avec découverte de la mangrove, la forêt domaniale du littoral, présentation du projet de création de la Réserve Naturelle Régionale de Génipa et du contrat de baie de la Baie de Fort de France.

Îlets du François

Découverte des aménagements touristiques légers commentée par l'ONF, suivie d'une randonnée palmée proposée par le Carbet des sciences sur un site faisant l'objet d'un projet de sentier sous-marin.

Îlets de Sainte Anne

Visite de la Réserve Naturelle des Îlets et de sa réserve ornithologique. Présentation du projet d'aménagement de Grande Anse et des Salines.

Baie du Marin

Découverte en bateau à fond de verre des fonds marins dans la baie du Marin

Le Village Expo

19 organismes répartis sur les 15 stands du village expo ont présenté leurs actions en matière de Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral.

Une coordination Carbet des Sciences.
Merci à tous les participants !

ONF - Office National des Forêts

Direction régionale Martinique
78, route de Moutte BP 578
97207 Fort-de-France CEDEX
Tél. 0596 60 70 70 - Fax 0596 63 56 67
dr.martinique@onf.fr
http://www.onf.fr/martinique/@@index.html

Conservatoire du Littoral

7, avenue Condorcet - 97200 Fort-de-France
Tél. 0596 63 84 40 - Fax 0596 63 93 04
martinique@conservatoire-du-littoral.fr
www.conservatoire-du-littoral.fr

Agence des 50 pas géométriques

12-14 Avenue Louis Domergue
Immeuble Le Trident - 4^e étage Montgérald
97200 Fort de France
Tél. 0596 42 65 20 - Fax 0596 39 87 37
contact@50pas972.com
www.agence50pas972.org

Projet CARIBSAT Projet coordonné par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)
3, rue de la Rose des vents - Route de Moutte
BP 8006 - 97256 Fort-de-France CEDEX
Tél. 0596 39 77 39 - Fax 0596 50 32 61
marc.morell@ird.fr
http://caribsat.teledetection.fr/index.php

DEAL - Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Quartier Pointe de Jaham - 97274 Schœlcher
CEDEX
Tél. 0596 59 57 00 - Fax 0596 59 58 00
deal-martinique-usagers
@developpement-durable.gouv.fr
www.martinique.developpementdurable.gouv.fr

DM - Direction de la Mer

Bd Chevalier-de-Sainte-Marthe - BP 620
97261 Fort-de-France CEDEX
Tél. 0596 60 79 85 - 0596 60 80 30
Fax 0596 60 79 80
dm-martinique@developpementdurable.gouv.fr

CACEM - Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

Immeuble Cascades III - Place François Mitterrand
BP 407 - 97204 Fort de France CEDEX
Tél. 0596 75 82 72 - Fax 0596 75 87 06
contact@cacem.org
http://www.cacem.org/

ESRI France

21, rue des Capucins - 92195 Meudon CEDEX
Tél. 01 46 23 60 60 - Fax 01 45 07 05 60
info@esrifrance.fr
http://www.esrifrance.fr/

IFREMER - Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

Délégation des Antilles françaises
79 route de Pointe Fort - 97231 Le Robert
Tél. 0596 66 19 40 - Fax 0596 66 19 41
secretariat.martinique@ifremer.fr
http://www.ifremer.fr/antilles

IRSTEA - Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (anciennement CEMAGREF)

Pôle de Recherche Agro-environnementale de la Martinique - Quartier Petit Morne
97285 Le Lamentin CEDEX 2
Tél. 0596 42 30 13
http://www.irstea.fr/

Asconit Consultants

ZI. Champigny - 97224 DUCOS
Tél./ Fax 0596 63 55 78
http://www.asconit.com/

Impact Mer - Expertise et conseil environnement

90, rue du Professeur Raymond Garcin
Route de Didier - 97200 Fort-de-France
Tél./Fax 0596 63 31 35
contact (@)impact-mer.fr
www.impact-mer.fr

ODE - Office De l'Eau

7 Avenue Condorcet - BP 32 - 97201 Fort-de-France
Tél. 0596 48 47 20 - Fax 0596 63 23 67
contact@eumartinique.fr
http://www.eumartinique.eu/

OMMM - Observatoire du Milieu Marin Martiniquais

3 avenue Condorcet - 97200 Fort-de-France
Tél. 0596 71 96 42 - Fax 0596 71 96 42
ommm@wanadoo.fr
http://www.ommm.org

CREOCEAN - Service et Conseil en Environnement Littoral et Marin et Océanographie

Immeuble DRM - ZAC du Lareinty
97232 Le Lamentin
Tél. 0596 42 10 14 - Fax 0596 63 69 07
www.creocean.fr

SCE - Aménagement et Environnement

ZAC du Lareinty - 97232 Le Lamentin
Tél. 0596 42 10 28 - Fax 0596 63 69 07
carribes@sce.fr
http://www.sce.fr

FISER

ZI de la Lézarde - Voie Principale n° 1
97232 Le Lamentin
Tél. 0596 51 40 70 - Fax 0596 51 55 44
info@fiser.fr

Clean Océane - Sensibilisation et valorisation du littoral et des fonds marins

Caférette A4 Chateaubœuf - 97200 Fort de France
Tél. 0596 75 37 83 - Port. 0696 26 85 72
clean-oceane@hotmail.fr

Carbet des Sciences - CCSTI Martinique

Habitation Roches Carrées - 97232 Le Lamentin
Tél. 0596 39 86 48 - Fax 0596 42 33 41
carbet-des-sciences@wanadoo.fr
http://www.carbet-sciences.net/



Les axes de travail du Comité Bòdlanmè

Le deuxième forum vient de se terminer et le troisième est programmé pour le premier semestre de 2013. Cet intervalle de temps, relativement court entre ces deux événements, est volontaire et nécessaire pour maintenir la dynamique et la proximité entre les acteurs de la mer et du littoral, en l'occurrence, « les acteurs réels et directs du futur de la Martinique » comme l'a précisé Ralph Montplaisir.

C'est aussi en toute logique que le Comité de pilotage d'origine, a évolué en comité de suivi « **comité Bòdlanmè** » car, comme l'a bien souligné Gilles BOEUF « Il faut bouger entre le 2^e et le 3^e forum ». En effet, il s'agit à présent de dépasser les bonnes intentions, l'affichage, le discours en passant à l'action de communiquer, d'échanger, de confronter, de débattre, de former, etc.

L'existence et le bien fondé mêmes de ce comité Bòdlanmè répondent donc au besoin d'assurer la continuité dans la réflexion engagée sur la gestion intégrée de la mer et du littoral (GIML) et de maintenir la mobilisation des

Favoriser une gestion intégrée des zones côtières

Dans le cadre des dispositions de la loi relative à la démocratie de proximité, le Conservatoire du littoral interviendra pour la première fois en Martinique sur le Domaine Public Maritime autour du site du Cap Salomon aux Anses d'Arlet afin de favoriser une gestion intégrée des zones côtières.

L'intervention du Conservatoire est destinée à mettre en place une ingénierie de préservation et restauration écologique du milieu marin ainsi que le développement d'un parcours sous marin visant à sensibiliser le public sur la fragilité de ces écosystèmes.

acteurs sur le sujet. Cette perspective marque la volonté d'inscrire dans la durée ce type d'événement que sont les forums et d'en pérenniser la dynamique qui les soutient.

Le comité BÒDLANMÈ, dont la composition reflète la nature transversale et multidimensionnelle de la GIML, se veut ouvert et informel, dédié à l'appui et à la promotion des principes et des pratiques de la gestion intégrée. Il est investi d'un double rôle d'animation envers les différents acteurs qui oeuvrent pour la gestion de ces espaces et de facilitation des diverses initiatives et actions conduites en réponse à cette motivation. L'existence d'une telle entité répond alors au besoin, plusieurs fois exprimé lors du forum, de constituer un espace ou une plateforme « GIML ». Il sera donc en permanence à l'écoute de ces derniers pour interagir et répondre en direct avec eux.

Deux axes de travail ont été proposés à l'issue du forum dans ses conclusions. Ils relèvent de niveaux d'actions de fond et ponctuelles déclinées comme suit, pour les principales :

Au niveau d'actions de fond :

- Développer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle gouvernance, dans le cadre d'un Livre Bleu pour la région des Antilles françaises,
- Accompagner les travaux du Conseil Maritime Ultramarin (CMU)



dans le cadre de l'élaboration de la politique maritime régionale,

- Soutenir la nouvelle dimension du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) avec le changement d'échelle du littoral vers la mer,
- Favoriser l'intégration des connaissances à l'action publique,
- Animer la mise en réseau des acteurs,
- Aider à la formalisation d'une charte basée sur les bonnes pratiques en matière de GIML,
- Inciter au lancement de projets GIZC à une échelle territoriale pertinente,
- Promouvoir la communication et l'information.

Au niveau d'actions ponctuelles :

- Préparer et organiser le 3^e forum,
- Établir des bilans et des restitutions d'actions, suivre les progrès accomplis en matière de GIML.

Jacques DENIS
Délégué régional IFREMER



Événements passés

Journées nationales de l'Anel

« Habiter le littoral »

du 19 au 22 octobre 2011 - Sables d'Olonne
1^{ères} Assises nationales sur les risques naturels
les 19 et 20 janvier 2012 à Bordeaux
<http://www.assises-risques-naturels.fr>

Atelier interrégional sur les paysages ultramarins du 08 au 10 février 2012 - Fort de France - MEDDTL et DEAL Martinique

Réunion annuelle du Conseil des Rivages Français d'Amérique organisée par le Conservatoire du littoral les 9 et 10 février 2012 en Guyane

Création d'un nouveau Partenariat Mondial pour les Océans en Février 2012
www.globalpartnershipforoceans.org/

Liens, accès revues

• Écho Côtier de l'Outre-Mer

Délégation Outre-Mer du Conservatoire du littoral n° 7 janvier 2012 sur les milieux humides

• FEY n° 16 novembre 2011
www.feymagazineweb.com

• Rivages de France
rivages@rivagesdefrance.org

• Portail de l'Observatoire National de la Mer et du Littoral
www.littoral.ifen.fr

Publications

• « Zones côtières et changement climatique : le défi de la gestion intégrée » sous la direction d'O. CHOUINARD, J. BAZTAN et J.-P. VANDERLINDEN
Presses de l'Université du Québec - 2011

• « Atlas des paysages de Martinique » PNRM
<http://atlas-paysages.pnr-martinique.com>

• « Géodiversité » Revue du BRGM
numéro spécial Outre Mer - décembre 2011

• « Livre Bleu Sud Océan Indien »
www.reunion.pref.gouv.fr/livrebleu/spip.php?article_4

• « Rivages en devenir, des horizons pour le Conservatoire du littoral » B. KALAORA
La Documentation française - novembre 2010

Événements à venir

6^e Forum Mondial de l'Eau à Marseille

du 12 au 17 mars 2012
Une délégation martiniquaise sera présente lors du forum
www.worldwaterforum6.org/fr/

Journée Mondiale de l'Eau

Jeudi 22 mars 2012

Journée de rencontre technique des acteurs de la GIZC

le 28 mars 2012 de 9h30 à 17h00 à la DATAR, rue de Penthèvière, 75008
www.projetdeterritoire.com/html/rencontre-technique-acteurs-GIZC/invitation-28-03-2012.html

Journée de l'information géographique

le 30 mars 2012 au Palais des Congrès de Madiana en Martinique
Conférence **Gestion des risques côtiers**, conférence finale du projet européen Ancorim le 12 avril 2012, à l'Hôtel de région Aquitaine à Bordeaux
www.ancorim.aquitaine.fr

Formations

De nouveaux gardes du littoral en Martinique

Une formation au commissionnement de 20 futurs gardes du littoral de Martinique, Guadeloupe et Saint Barthélémy a été organisée par l'Atelier Technique des Espaces Naturels du 5 au 15 décembre 2011 à la demande du Conservatoire du littoral et des collectivités locales. 15 nouveaux gardes, agents des collectivités territoriales de Martinique, viendront renforcer l'action menée pour la surveillance et la gestion harmonieuse des sites littoraux du Conservatoire.

Gestionnaires d'AMP

« Training Course on marine protected Areas management for managers of the Caribbean french and Dutch departments », CAR-SPAW, PNG, A-AMP, CaMPAM, Te DE UM, Guadeloupe - 12 au 16 décembre 2011.

Appels à projets

Recherche

LITEAU IV

(échéance dépôt le 31 janvier 2012)

<http://www1.liteau.net/index.php/projet/liteau-iv/liteau-iv-2011-apr>

Lancement

le 15 février 2012 de l'appel à projet 2012 du Ministère de l'Outre-mer.
Circulaire du MOM du 14 février 2012.
Date limite de réception des dossiers le 30 avril 2012.

